

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LBPAM OBLI MONDE

### Part E : FR0010613349

**Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE**

**Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2014/91/UE**

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP. Pour les détails de cette délégation, se reporter au prospectus du FCP.

L'objectif de gestion du FCP est de bénéficier, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, d'une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan GBI Global couvert.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence (JP Morgan GBI Global couvert). La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance internationaux, tout en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- gestion de la sensibilité globale et par zones géographiques en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt internationaux. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [3 ; 11] ;
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...) ;
- dynamisation par une gestion active de l'exposition aux devises dans un cadre de risque maîtrisé, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), jusqu'à 110% de l'actif net. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions de premier rang (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Le FCP peut investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification et de dynamisation du portefeuille, dans la limite de 20 % de l'actif net.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (en cas de notation du titre par les principales agences existantes telles Standard&Poor's, Moody's, Fitch..., la note d'agence retenue est la plus basse des deux meilleures, si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue, enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue) ou de notation jugée équivalente le Déléguataire de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Selon la même méthodologie, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, c'est-à-dire des titres à caractère spéculatif, High Yield, (qu'en cas de dégradation post investissement) dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif, High Yield, ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition sur les risques de taux et de change. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210% de l'actif.

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. La part E est une part de capitalisation et/ ou de distribution. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à ce FCP est 3.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance ;
- Risque de liquidité : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés, acquisition et cession temporaires de titres) : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec

laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels avant ou après investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 % pour les souscriptions inférieures à 50 000 euros, taux maximum ;</li> <li>■ 0,75 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 50 000 euros et inférieures à 100 000 euros, taux maximum ;</li> <li>■ 0,50 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 100 000 euros, taux maximum.</li> </ul> </li> <li>■ Souscription auprès d'autres commercialisateurs : 1 %.</li> <li>■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.</li> <li>■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et sur la même valeur liquidative.</li> </ul> |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</p> <p>L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

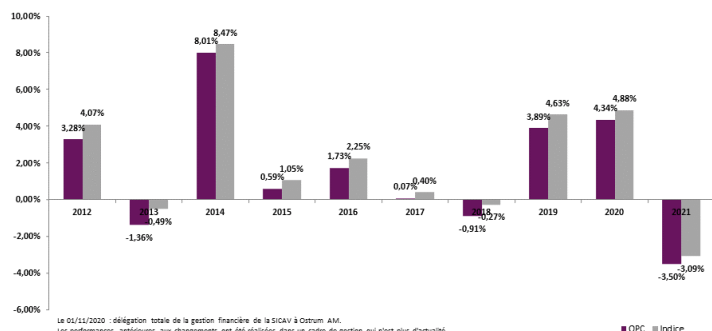
| Frais prélevés par le FCP sur une année                |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Frais courants                                         | 0,62 % TTC. |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances |             |
| Commission de performance                              | Néant.      |

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/03/2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/coupons courus.
- Le FCP a été créé le 20 octobre 2022 par voie de fusion-absorption de la SICAV LBPAM OBLI MONDE, initialement créée le 25 février 1993.
- Le 20 octobre 2022 l'action E initialement créée le 2 juillet 2008 devient la part E.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la Société de Gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr). La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la Société de Gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr). Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 octobre 2022.